Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Croissance démographique: des mesures pour le logement

Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques, comme l'Office fédéral de statistique, prévoit une augmentation de la population vaudoise d'environ 150'000 habitants d'ici 2030. Cette croissance impose des défis majeurs au Canton, notamment en termes de logements. Après la mise en place d'une nécessaire planification territoriale et de mesures incitatives, le Conseil d'Etat entend lutter contre la thésaurisation des terrains à bâtir et accélérer la construction de logements.

La forte poussée démographique résulte de la prospérité économique du canton et de son attractivité, notamment en termes de création d'emplois et d'offre de formation, associées à la libre circulation des personnes. Cette croissance constitue un formidable atout pour la solidité financière et le rajeunissement du canton de Vaud, qui traversait une grave crise il y a seulement dix ans. L'augmentation de la population s'accompagne toutefois de défis majeurs pour un canton qui doit faire face aux demandes pressantes de logements, de transports et d'équipements.

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux. Il anticipe et agit pour que le canton dispose d'infrastructures performantes. Il a planifié notamment des projets d'investissement à hauteur de 12,7 milliards de francs jusqu'en 2020, dont 2,4 milliards d'ici à 2014. Parmi les priorités, la planification territoriale vise une utilisation rationnelle de l'espace. Face au phénomène d'étalement urbain, elle prévoit un développement de l'habitat et des activités qui ménage les ressources et préserve la qualité de vie. A cet effet, l'Etat a établi le Plan directeur cantonal et soutient les projets d'agglomération.

En outre, le Canton renforce sa politique en faveur de la construction de logements. Car si la construction a contenu jusqu'ici la croissance de population, elle ne parvient pas à enrayer la sévère pénurie actuelle. Selon une étude, les effets favorables du Plan directeur cantonal en termes de créations de logements ne devraient se concrétiser que d'ici plusieurs années. De nombreux propriétaires de terrains ne souhaitent en effet pas construire actuellement.

Aussi, le Conseil d'Etat entend mettre l'accent sur la lutte contre cette thésaurisation

des terrains constructibles dans les centres, notamment à travers une révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), dont il autorisera prochainement la mise en consultation. Ainsi, un droit d'emption permettrait, à certaines conditions, aux communes d'acheter des terrains constructibles sur lesquels rien ne serait bâti. Le Gouvernement prévoit également de favoriser les remaniements parcellaires, empêcher la sous utilisation du potentiel constructible des parcelles et taxer davantage les terrains constructibles non utilisés.

En outre le Gouvernement prévoit des mesures en faveur de la réalisation de logements à prix accessibles. Elles ouvriraient la possibilité de construire davantage de surface habitable pour les logements d'utilité publique et le droit aux communes d'instaurer des quotas de logements d'utilité publique. Un soutien accru sera apporté aux projets portés par les coopératives d'habitation.

L'Etat développe par ailleurs sa coordination avec les communes, notamment à travers sa nouvelle politique des pôles de développement. Il instaure en outre de nouvelles dispositions pour améliorer le traitement des dossiers d'aménagement concernant les sites d'importance.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mars 2011

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et chef du DFIRE, 021 316 20 01 ; Jean-Claude Mermoud, chef du DEC 021 316 60 10

Dossier_presse_Démographie-logement-03-2011